



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: STICK LD33
Code du produit: 18000 A 18006

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: PRESI S.A.
Adresse: 1665 Route Napoléon - Tavernolles.38320.BRIE ET ANGONNES.France.
Téléphone : +33 (0)4.76.72.00.21. Fax :+33 (0)4.76.72.05.84. Telex :.
presi@presi.com
www.presi.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Pâte pour polissage ou rodage

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Risque de lésions oculaires graves.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
57_10_3	57-10-3	200-312-9	ACIDE PALMITIQUE	Xi	36/38	2.5 <= x % < 10
57_11_4	57-11-4	200-313-4	ACIDE STEARIQUE	Xi	11 36/37/38	2.5 <= x % < 10
68131_40_8	68131-40-8		SOFTANOL 120	Xn	41 22	25 <= x % < 50

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
56_81_5	56-81-5	200-289-5	GLYCEROL			2.5 <= x % < 10

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.



En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Eau, mousse, sable, poudre ou CO₂, en fonction des matériaux environnants

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

La combustion incomplète ou la thermolyse produit des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc..., et des suies

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Nettoyage à l'eau

Les surface contaminées deviennent extrêmement glissantes

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Éviter impérativement le contact du produit avec les yeux.

Stockage :

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 40°C

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.



8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
56-81-5	-	10	-	-	-	-

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Type de gants conseillé :

- Caoutchouc Butyle
- Néoprène

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Lunettes de sécurité

Protection de la peau :

Prévoir des vêtements de travail normaux

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :

Solide.

Odeur :

Légère

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :

Acide faible.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :

non précisée.

Point/intervalle d'ébullition :

non concerné.

Intervalle de Point Eclair :

Point d'éclair > 60°C.

Pression de vapeur :

non concerné.

Densité :

> 1

Hydrosolubilité :

Soluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :

non concerné.

Température d'auto-inflammation :

400 °C.

Point/intervalle de décomposition :

non concerné.



10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Conditions à éviter :

Températures élevées, flammes

Matières à éviter :

Incompatible avec des agents oxydants
Acides forts (exothermie)

Produits de décomposition dangereux :

La combustion incomplète ou la thermolyse produit des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, adléhydes, etc..., et des suies

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

En cas d'exposition par inhalation :

L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire chez les sujets très sensibles

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritant pour les yeux

Classification sur la base des propriétés toxicologiques:

Toxicité aiguë DL50 par voie oral, rat:	DL50 > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë DL50 par voie cutanée, rat ou lapin:	DL50 > 2000 mg/kg

Autres données :

Non cancérigène

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité :

Le produit n'est pas volatile ; il est soluble en partie dans l'eau
Il s'évapore lentement s'il est libéré dans le sol

Persistence et dégradabilité :

Le produit devrait être partiellement ou lentement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit ne devrait pas s'accumuler dans les organismes vivants

Écotoxicité :

Le produit ne devrait pas être nocif pour les espèces aquatiques

Classification sur la base des effets sur l'environnement:

CL50 (Poissons 96h):	CL50 > 100 mg/l
----------------------	-----------------

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.



Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Respecter les règlements locaux et nationaux

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.
Respecter les règlements locaux et nationaux

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :



Irritant

Contient du :

200-312-9	ACIDE PALMITIQUE
200-313-4	ACIDE STEARIQUE
	SOFTANOL 120

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 41	Risque de lésions oculaires graves.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/39	Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
Tableau N° 84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.



Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 11	Facilement inflammable.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.